

L.K.L.

SERVICE SECRETARIAT.

CONGO BELGE

N° 11942 /Sec.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°
du 19

1 ANNEXE

OBJET:

Dénomination Provinces.

Usumbura, le 22 septembre 1947.-

8/12 Sec.
8/12/47

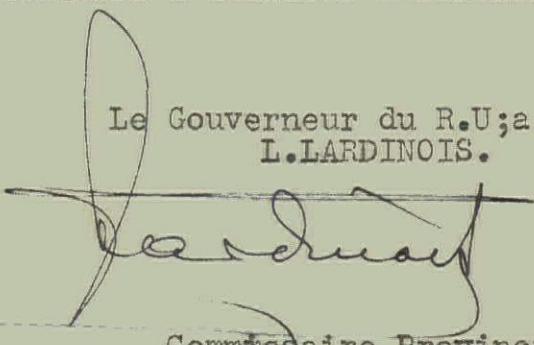


Monsieur l'Administrateur Territorial, (tous

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
le Bulletin administratif n° 17 du 10 septembre 1947
contient l'arrêté du Prince Régent du 27 mai 1947 à la
nouvelle dénomination des Provinces.

Désormais c'est donc cette nouvelle
dénomination qu'il conviendra d'utiliser à l'exclusion
de toute autre.

Le Gouverneur du R.U;a.i.
L.LARDINOIS.


Commissaire Provincial.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

à R U H E N G E R I .
=====

MINISTÈRE DES COLONIES.

27 mai 1947.- Arrêté du Régent.
- Dénomination des Provinces.

CHARLES,
Prince de Belgique,
Régent du Royaume,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi sur le Gouvernement du Congo Belge;
Vu l'arrêté du 29 juin 1933 sur l'organisation territoriale
de la Colonie;
Revu l'arrêté royal du 5 février 1935 constituant les provinces
et fixant leurs chefs-lieux et limites, modifié par l'ordonnance
N° 260/A.I.M.O. du 27 août 1940;

Sur la proposition du Ministre des Colonies,
NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier.

L'article 1er de l'arrêté royal du 5 février 1935, organique
du territoire du Congo Belge, est remplacé par le texte suivant :

le Congo Belge est divisé en six provinces :
la province de Léopoldville dont le chef-lieu est Léopoldville;
la province de l'Équateur dont le chef-lieu est Coquilhatville;
la province Orientale dont le chef-lieu est Stanleyville;
la province du Kivu dont le chef-lieu est Costermansville;
la province du Katanga dont le chef-lieu est Elisabethville;
la province du Kasai dont le chef-lieu est Lusambo.

Article 2

Le présent arrêté entrera en vigueur à la date que déterminera,
par ordonnance, le Gouverneur Général.

Article 3

Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent
arrêté.

Donné à Bruxelles, le 27 mai 1947.
Par le Régent,
Le Ministre des Colonies,
WIGNY